



À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 1^{er} octobre 2025 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Danielle Joly (siège n°2)
Andrée Beaulieu (siège n° 3)

Marc Champagne (siège n° 4)
Nathalie Turgeon (siège n° 5)
Vacant (siège n° 6)

Était absente : Audrey Blondin-Lebel (siège n° 1)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire, Luc Diotte.

Est aussi présente : madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière - trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Seize (16) citoyens(es) sont présents(es)

2025-10-730

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum.
L'ouverture de la séance est proposée par le conseiller Marc Champagne à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-731

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

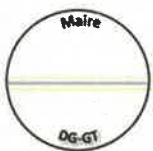
Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DU MAIRE

Monsieur le maire fait la promotion des élections municipales afin d'inciter les gens à déposer leur candidature.



N° de résolution
ou annotation



LÉGISLATIF

2025-10-732

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2025.

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère André Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 16 septembre 2025 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2025-10-733

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2501539 à C2501543**, et **L2500240 à L2500281** ainsi que **P2500232 à P2500259** totalisant la somme de **377 940,73 \$** soient acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-734

REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2025

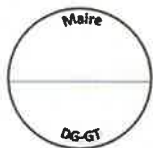
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Joly

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1^{er} au 30 septembre 2025 totalisant la somme de **52 141,23 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

2025-10-735

RÉADOPTION DE LA RÉSOLUTION 2025-09-709 – ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT AU NOM DU MAIRE.

ATTENDU QUE la résolution 2025-09-709, adoptée le 16 septembre 2025, ayant pour objet : Annulation de la carte de crédit au nom du maire.

ATTENDU QU' à la suite de l'adoption de cette résolution, le maire a informé la directrice générale et greffière-trésorière de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son « Veto » relativement à cette décision, conformément au paragraphe 3^e de l'article 142 du *Code municipal* ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit, conformément à la Loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil désire approuver de nouveau ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES QUE, soit approuvé de nouveau la résolution 2025-09-709, ayant pour objet l'annulation de la carte de crédit au nom du maire.

QUE, ladite résolution est légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par le maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-736

MANDAT À UN AGENT D'IMMEUBLE POUR LA VENTE DES TERRAINS POUR LE PROJET DE LA MONTAGNE

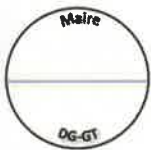
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU de mandater le courtier Jean-François Morin de la firme Via Capitale Diamant afin qu'il procède à la publication et à la vente des terrains aménagés au projet de la Montagne et de mandater la directrice générale à signer pour et nom de la Municipalité tous les documents requis jusqu'à l'acceptation de la vente par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



2025-10-737

MANDAT POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA CESSION DE DROITS DE LA CASERNE D'INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Laurier et la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles forment L'Agglomération de Mont-Laurier ;

ATTENDU QUE L'Agglomération de Mont-Laurier, cède, abandonne et transporte par les présentes, à la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, acceptant, tous les droits, titres, intérêts et prétentions, de quelque nature que ce soit, qu'elle a dans et sur l'immeuble ou terrain suivant, ci-après nommé: l' « immeuble », à savoir :

DÉSIGNATION :

Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent cinq (5 562 505), au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Labelle.

Ce lot forme une superficie de trois mille cinq cent soixante-trois mètres carrés et quatre dixièmes de mètre carré (3 563,4 m²).

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, et portant le numéro 890, route 309, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (Québec) J0W 1J0.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Luc Diotte et la directrice générale Lyz Beaulieu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tous les documents requis afin de procéder à la cession de droits de la Caserne d'incendie en faveur de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

URBANISME ET HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS



N° de résolution
ou annotation



2025-10-738

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-09-720 - OCTROI DU CONTRAT
POUR LA FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX SALDI-2025-08**

ATTENDU QUE la Municipalité avait autorisé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire à la firme Uniroc par la résolution 2025-09-720 ;

ATTENDU QU' avant de procéder à l'octroi à la firme Uniroc, la directrice générale a effectué une vérification de l'article 1.3 de l'appel d'offres SALDI-2025-08 :

1.3 Offre de prix

« Pour fin d'analyse de soumission, la Municipalité analysera les coûts de transport occasionnés par l'approvisionnement chez le Soumissionnaire par les camions engagés par la Municipalité, en considérant la distance entre le point de chargement du Soumissionnaire et pour fin de calcul, l'adresse des bureaux de la Municipalité au 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Le Soumissionnaire doit indiquer au bordereau de soumission la distance aller-retour la plus rapide autorisée pour le transport en camion lourd, selon Google Maps. Le coût de transport sera calculé au taux de 0,47 \$/tonne-kilomètre. »

ATTENDU QU'après la révision du calcul, une nouvelle grille d'évaluation a été produite :

GRILLE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OFFRES CONFORMES		
APPEL D'OFFRES SALDI-2025-08		
Bitumes		
BitumesESG-14 PG 58H-34	Uniroc	Pavage Maska Inc.
16360 tonnes métriques		
Prix /tonne	87,36 \$	124,50 \$
Total pour l'item	1 429 209,60 \$	2 036 820,00 \$
KM à parcourir aller/retour	168	21,2
Transport prix	0,47 \$	0,47 \$
Total pour l'item	1 291 785,60 \$	163 011,04 \$
Grand total	2 720 995,20 \$	2 199 831,04 \$

EN CONSÉQUENCE, les modifications ont été apportés à la résolution 2025-09-720 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	



N° de résolution
ou annotation



Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Lyz Beaulieu à octroyer le contrat pour l'enrobé bitumineux au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Pavage Maskā inc. au montant de **2 199 831,04 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-739

OFFRE D'ACHAT POUR GODET DU CHARGEUR SUR ROUES JOHN DEERE 1991

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Andrée Beaulieu

VOTE :

Audrey Blondin-Lebel	Absente	Marc Champagne	Pour
Danielle Joly	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Andrée Beaulieu	Pour	Vacant	

ET RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat de la Sablière Gaétan Diotte, pour le godet inutilisé du chargeur sur roues John Deere 1991, au montant de **2 000 \$**.

ADOPTÉE L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-10-740

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne qu'étant donné que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation



Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES**

**Luc Diotte
Maire**

**Lyz Beaulieu
Directrice générale**

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Luc Diotte
Maire**

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

**Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière**



N° de résolution
ou annotation



Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

PAGE ANNULÉE

